

# CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 18 Mai 2026

A 20h30

Nomination du secrétaire de séance : Céline Pechmajou Auvray

Approbation du compte rendu du 27/04/2026 à l'unanimité à condition d'y rajouter un extrait de la présentation de Mme Gineste sur la priorisation des projets

Absent : Mathieu Chevalier

Excusés : Serge Aimar (procuration à Jérémy Lespinasse)

## **01 – Liste préparatoire pour constitution de la commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire invite le conseil à proposer une liste de 12 contribuables (titulaires et suppléants) pour la désignation, par la Direction Générale des Finances Publiques, des membres de la commission communale des impôts directs. En effet, aux termes de l'article 1650-1 du code général des impôts directs, celle-ci est constituée du Maire et de six commissaires pour une durée de mandat identique à celle du Conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibération, propose la liste suivante :

### Titulaires

01. GINESTE Céline – 2077 route de la Boétie 24590 Saint Geniès
02. LE FOLLIC Anthony – 1200 Impasse des Brandières 24590 Saint Geniès
03. HAUGUEL Thierry – 30 Route de St Crépin 24590 Saint Geniès
04. LAUMOND Aude - 993 rue de la Liberté 24590 Saint Geniès
05. DALIX Alain – 218 Impasse de la Vieille Bastide 24590 Saint Geniès
06. AIMAR Serge – 289 Impasse de la Gournerie 24590 Saint Geniès
07. COURNIL Sonia – 460 Impasse du Mazeau 24590 Saint Geniès
08. MOLINA Charles – 750 Route de Carol 24590 Saint Geniès
09. GALERNE Pascal – 72 Impasse de la Gournerie 24590 Saint Geniès
10. BOURZADE Jean Marie – 232 Route des Garrigues 24590 Saint Geniès
11. RHODDE Annette – 1426 Route du bois de gilet 24590 Saint Geniès
12. FOURNIER Olivier – 333 Impasse du Blanchet 24590 Saint Geniès

### Suppléants

01. MARTINEAU Sophie – 583 Route de la Merelie 24590 Saint Geniès
02. BROUSSE Jérôme – 660 Route des Garrigues 24590 Saint Geniès
03. LEFEBVRE DE RIEU Sandrine – 1185 Route de Fages 24590 Saint Geniès
04. TREMOUILLE Vincent – 153 Rue du Cheylard 24590 Saint Geniès
05. MAZET Emilie – 1160 Route de Fages 24590 Saint Geniès
06. CHEVALIER Mathieu – 123 Impasse de Bel Arbre 24590 Saint Geniès

07. NEUVILLE Marie Josée – 738 Rue de la liberté 24590 Saint Geniès

08. VAUQUELIN Antoine – 16 Impasse des champs 24590 Saint Geniès

09. DUTHOIT Céline – 495 route de Canteloube 24590 Saint Geniès

10. LANKAR Johann – 105 Impasse de la Gournerie 24590 Saint Geniès

11. CHEVALIER Daniel – 347 Route de la Mèrelie 24590 Saint Geniès

12. PRUD'HOMME Méline – 35 Impasse de la fontaine du bourg – 24590 Saint Geniès

## **02 – Transports scolaires – nouvelle convention et révision des tarifs pour années scolaires 2026/2027 et 2027/2028**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune de Saint Geniès est autorité organisatrice pour les transports scolaires de l'école maternelle / primaire mais également pour les circuits vers les collèges et lycées de Sarlat.

La Région Nouvelle Aquitaine, compétente pour l'organisation des transports scolaires, propose une nouvelle convention et demande au conseil de se positionner sur les tarifs à appliquer pour les années scolaires 2026 / 2027 et 2027 / 2028 en fixant la modulation prise en charge par la Commune.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité VALIDE les tarifs avec modulation et AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention avec le Conseil régional et tout autre document afférent à cette décision.

## **03 – Tour du Limousin 2026 -Subvention**

Mr le Maire fait part au conseil municipal de l'organisation du Tour du Limousin au mois d'Août 2026 qui traversera notre commune le 19.

Sur le territoire communal sont organisés deux évènements : le kilomètre gourmand et un sprint intermédiaire.

Pour ce faire, l'organisation du tour du Limousin sollicite la commune de Saint Geniès afin d'obtenir une subvention contribuant aux frais d'organisation de cette épreuve.

Mr le Maire demande aux conseillers municipaux de fixer le montant de la subvention.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le conseil municipal :

- FIXE la participation de la commune pour l'organisation du Tour du Limousin à 300€
- CHARGE Mr le Maire d'en assurer le versement
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

## **04 – Admission en non-valeur**

Considérant que toutes les opérations de recouvrement ont été menées par les services de la trésorerie dans les délais réglementaires,

Considérant que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Mr le Maire présente au conseil cette demande pour admission en non-valeur pour un montant s'élevant à 142.84€ réparti sur 3 titres de recettes émis entre 2015 et 2023.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, DECIDE d'admettre en non-valeur ces créances non recouvrables pour un montant total de 142.84 € et PRECISE que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget primitif de la commune.

## **05 – Autorisation d'admettre en non-valeur les sommes inférieures à 100€**

Mr le Maire propose au conseil de l'autoriser, pour la durée de son mandat, à admettre en non-valeur les sommes non recouvrables, sur simple décision de sa part, dans la limite de 100€ de créances.

Il demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à admettre en non-valeur des créances irrécouvrables, dans la limite d'une somme inférieure à 100€ et ce, pour la durée de son mandat.

## **06 – Convention d'utilisation de la salle des fêtes**

Mr le Maire donne lecture au conseil d'un projet de convention d'utilisation de la salle des fêtes pour les particuliers indiquant la durée d'utilisation, les salles louées, les conditions financières...etc....

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE à l'unanimité le projet de convention ci-annexée et AUTORISE le Maire à la signer.

## **07 – Personnel – Recours à des CDD (remplacement / accroissement d'activité)**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il peut être confronté à être dans l'obligation de recruter rapidement du personnel en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de droit public afin de remplacer un agent absent temporairement et/ou un accroissement temporaire de l'activité.

Il demande au conseil l'autorisation de signer ces éventuels contrats à durée déterminée sans avoir à attendre la réunion du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, et à la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à rédiger des CDD de droit public dans les conditions énumérées ci-dessus (dans la limite d'une durée de contrat inférieure à 3 mois) et à les signer.

## **08 – Elus / Remboursement frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes**

Vu le décret n°2020-948 du 30 Juillet 2020 précisant les modalités de prise en charge des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées et/ou handicapées par les communes et du remboursement par l'Etat pour les conseillers municipaux,

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur les conditions de mise en place de ce remboursement.

Le conseil municipal, après délibération et à la majorité (1 contre / 3 abstentions) :

- AUTORISE M. le Maire à rembourser les frais de garde d'enfant ou d'assistance aux personnes âgées et/ou handicapées aux conseillers municipaux sur présentation du justificatif de paiement de ces frais (chèque CESU / fiche de paie / facture ...etc...) et d'une déclaration sur l'honneur signée de l'élu ;
- CONFIRME que ce remboursement s'applique uniquement aux enfants de moins de 16 ans ; que la demande de remboursement ne concerne que le temps passé aux réunions du conseil municipal et des commissions de travail ;
- FIXE le remboursement au montant horaire du SMIC en vigueur à la date de la demande, déduction faite de toutes aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôts dont l'élu bénéficie
- AUTORISE Mr le Maire à demander la compensation des frais remboursés auprès de l'Agence des services et de paiement et à encaisser ces dites sommes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Désignation des bénévoles Comité communaux Feu de Forêt : le conseil municipal a pris connaissance des documents transmis par le SMO DFCI. Il souhaite pouvoir en parler et proposer ce rôle aux référents de secteur du Plan Communal de Sauvegarde, lorsque celui-ci sera acté.
- Achat défibrillateur / bourg : Mr le Maire présente le devis reçu par l'entreprise qui assure la maintenance de ceux de la salle des fêtes et du stade. Il s'élève à 1 724.26€ HT. Le conseil municipal, à la majorité, valide le devis mais demande au Maire de négocier la maintenance.

- Les élus du Conseil municipal souhaitent également organiser à nouveau des formations premiers secours. Marion Chapat se renseigne.
- Demande travaux / locataire logement n°02 du Cheylard : la locataire de ce logement sollicite le conseil municipal pour l'installation d'une climatisation dans les chambres de son logement qui sont sous le toit – Vote contre à la majorité (13 contre et 1 abstention) : ce n'est pas la solution optimale d'installer la climatisation mais plutôt faire un diagnostic du logement et éventuellement améliorer l'isolation.
- Le conseil municipal aborde l'entretien de la salle des fêtes et souhaite une intervention globale de ménage avant l'été. Devis à demander auprès de sociétés de nettoyage – Commission bâtiments communaux à envisager pour la salle des fêtes
- Désignation référents sentiers de randonnées demandée par la CC pays de Fénelon : Antoine Vauquelin en collaboration avec Priscilia Fouillade, Jérôme Brousse, Céline Pechmajou Auvray / Marion Chapat pour la Flow Vélo
- Mr le Maire fait part au conseil de la demande d'achat, par Paul Patrac, de terrains appartenant à la commune au lieudit La Gare, à savoir les parcelles AO 128, 129, 130 et 132, attenantes au hangar communal : après discussions et vote, le conseil municipal à la majorité ne souhaite pas vendre ces terrains.
- Nomination des membres de la commission de contrôle des opérations électorales :
  - o Titulaires : Serge Aimar, Olivier Fournier, Méline Prud'homme, Anthony Le Follic, Sophie Martineau
  - o Suppléants : Priscilia Fouillade, Jérôme Brousse, Aude Laumond, Céline Pechmajou Auvray, Mathieu Chevalier
- Désignation du référent CLECT – CCPF : Céline Gineste
- Mr le Maire donne lecture du mail reçu de Johann Lankar demandant son retrait de la commission marchés en raison de sa position, pouvant être contradictoire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité
- Demande de local / Mr Mialland – coutelier en formation : le conseil municipal est très intéressé mais pour l'instant, pas de local communal disponible pour cette activité. Prise de contact par Mr le Maire
- Obligation d'organiser un conseil municipal le 05 Juin 2026 pour désigner les délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales
- Marion Chapat présente trois demandes de spectacle culturels
  - o Festival aux cœurs / Montignac pour une chanteuse mexicaine durant le marché gourmand du 22/07/2026 précédant le festival / 350€ + 2 repas - NON à l'unanimité car la programmation pour les marchés de l'été est bouclée.
  - o Compagnie La pyrite / danse / 500€ en juillet / août (date à caler) : NON à l'unanimité
  - o Théâtre – Musicomanie par la compagnie des Patates savantes : spectacle de 45 mn / paiement au chapeau – proposition de date le Jeudi 20 Août 2025 en début de soirée : Accord à l'unanimité
- Demande emplacement marché du dimanche : Isabelle Marvie / Produits aloe vera : accord à l'unanimité
- Demande food trucks / emplacement hebdomadaire :
  - o Alexis Baglieri / Burgers : NON à la majorité car offre suffisante
  - o Tof Pizett / Pizzas, tacos, pitas : OK à la majorité (3 contre, 3 abstentions) pour le mardi soir, si Christophe Gava absent
- Méline Prud'homme a été sollicité par le café du Château pour l'organisation de la fête de la musique le 21 Juin 2026 pour privatiser la place et monter la scène – avis favorable de principe
- Commission communication : 27/05/2026 à 18h
- Commission culture / tourisme : 04/06/2026 à 20h30
- Sophie Martineau prend la parole pour faire un compte rendu du voyage au Juch avec le comité de jumelage et remet au Maire la cadeau offert par la Mairie du Juch ( Arbre de vie).

Le prochain conseil municipal est fixé au Vendredi 05 Juin 2026 à 18h00  
(désignation des délégués pour l'élection sénatoriales)

Séance levée à 23h45

Le Maire,  
Jérémy Lespinasse,

Le secrétaire de séance,  
Céline Pechmajou Auvray,